

ETUDES & STATISTIQUES

LE SCRUTIN PRUD'HOMAL 2008

Le résultat du scrutin prud'homal est marqué par un nouveau recul de la participation des salariés, moins de 30 % se sont déplacés jusqu'au bureau de vote contre 36 % en 2002. La CGT, première organisation régionale de salariés, se positionne à la première place dans les huit départements de Midi-Pyrénées et améliore son score des élections antérieures. Un fléchissement, très marqué de la CFDT et moindre pour FO, est à relever. Cette dernière retrouve une seconde place régionale aux dépens de la première. La CFE-CGC récupère une première place dans la section encadrement perdue depuis une dizaine d'années. Parmi les organisations syndicales non présumées représentatives, l'UNSA demeure stable à environ 6 % et Solidaires améliore son score en obtenant 5,3 % des voix contre à 3,1 % il y a six ans.

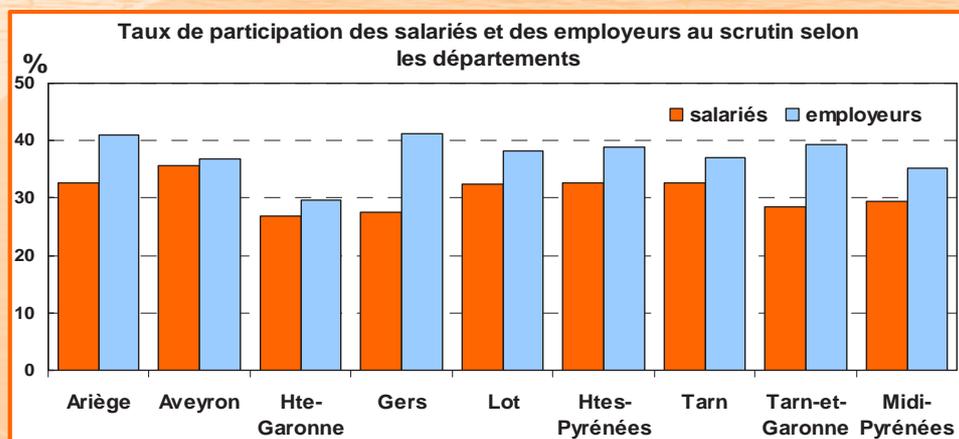
Une abstention des salariés en forte hausse

Le 3 décembre 2008, **773 355** salariés et demandeurs d'emploi étaient invités à participer aux élections prud'homales afin d'élire les 325 conseillers prud'hommes présentés par les organisations syndicales de salariés soit une **hausse de + 17,8 %** par rapport au précédent scrutin de décembre 2002 où étaient recensés 656 516 inscrits. La hausse des inscrits (+ **116 839**) n'empêche pas une réduction du nombre des votants qui passe de 236 079 à 226 955. L'augmentation des inscrits et la baisse des votants a pour conséquence directe une réduction du taux de participation qui, entre les deux scrutins, fluctue de **35,96 % à 29,35 %**. Selon les départements, ce taux varie de **26,80 %** en Haute-Garonne à **35,64 %** en

Aveyron. Cinq départements se situent au-dessus de la moyenne régionale : outre l'Aveyron, il s'agit de l'Ariège (32,73 %), des Hautes-Pyrénées (32,75 %), du Tarn (32,62 %) et du Lot (32,51 %).

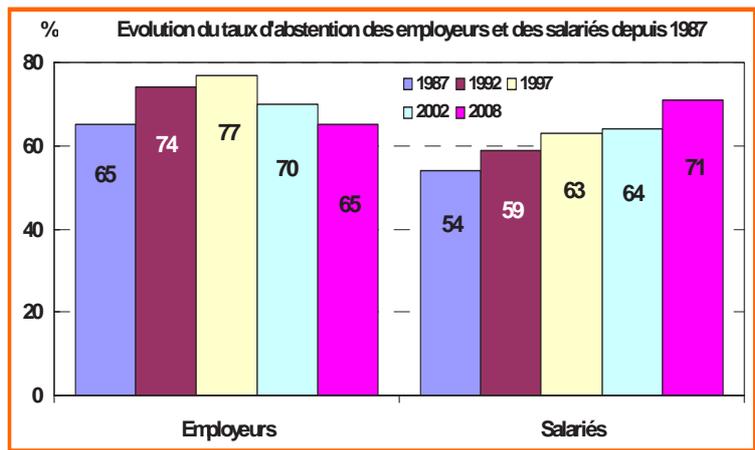
L'inscription des salariés sur les listes électorales est obligatoire et intégrée dans les déclarations sociales alors que celle des employeurs est facultative et relève d'une démarche volontaire ce qui peut, en partie, expliquer la baisse du nombre d'inscrits dans leur collège entre 2002 et 2008 (diminution de 34 967 à 24 652 soit - 29,5 %). Le taux de participation croît de **29,88 % à 35,20 %** entre ces deux dates.

En Midi-Pyrénées, la participation est supérieure à celle relevée en France (25,5 % pour les salariés et 31,2 % pour les employeurs).



JUIN 2009

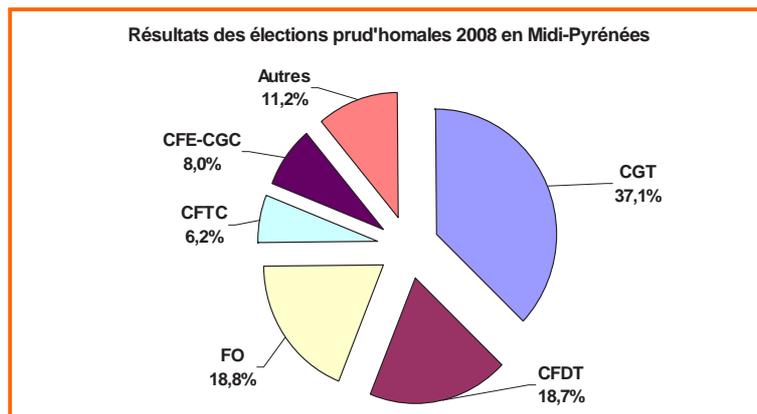
Depuis 1987, l'évolution comparée des taux de participation des salariés et des employeurs aux élections prud'homales est différenciée. Pour les employeurs, après avoir diminué entre 1987 et 1997, ce taux progresse lors des deux derniers scrutins. En 2008, il retrouve son niveau de 1987 à 35 %. Pour les salariés, depuis 1979, année du premier scrutin de ce type, il ne cesse de décliner. A cette date, la participation était proche des deux tiers alors qu'en 2008 moins d'un électeur sur trois s'est déplacé.



Les résultats globaux

Les cinq confédérations syndicales reconnues représentatives recueillent près de 89 % des voix, en léger recul de - 2 points. Comparativement avec la précédente consultation, des changements sont à noter dans le paysage syndical de la région Midi-Pyrénées. La **CGT** conforte sa position, alors que **FO** et surtout la **CFDT** perdent de leur influence.

La **CGT** demeure la première organisation en Midi-Pyrénées avec **37,1 %** des voix et un gain de **+ 3,3 points**. Elle se situe loin devant la seconde organisation, **FO**, qui recueille **18,8 %** des suffrages et subit une perte de **- 2,0 points**. La **CFDT** perd une seconde place acquise en 1997 et rétrograde en troisième position. Elle obtient **17,7 %** des suffrages soit **4,2**



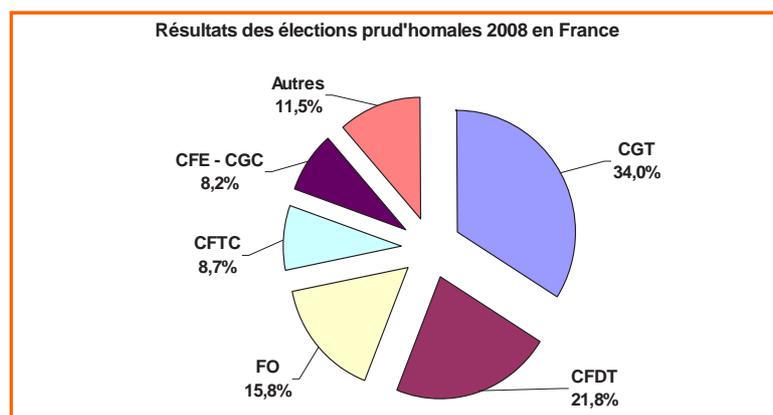
points de moins qu'en 2002. La **CFE-CGC** devance la **CFTC** avec respectivement **8,0 %** et **6,2 %** des suffrages alors qu'elles étaient à égalité en 2002 à **6,8 %**.

Les "Autres syndicats" regroupent l'**UNSA** et **Solidaires** en 2008. En 2002, on relevait la présence de la **FSU** dans la section "Activités diverses" en Ariège. L'**UNSA** demeure stable à **5,9 %** (5,8 % en 2002) tandis que **Solidaires** gagne **+ 2,2 points** à **5,3 %** (3,1 % en 2002).

Les résultats régionaux et nationaux comparés

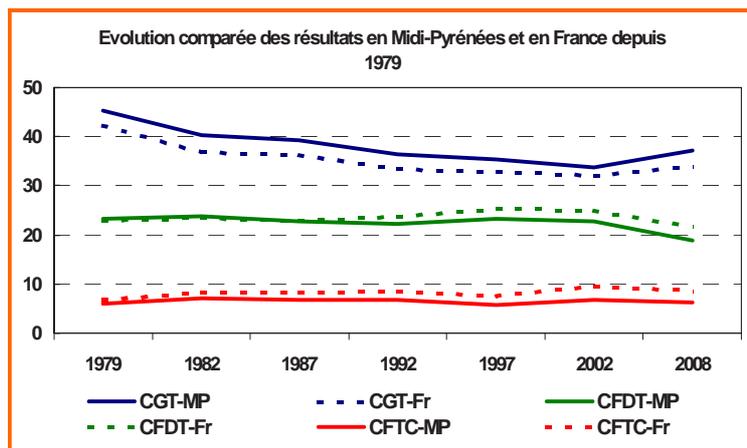
Le classement comme les scores obtenus en Midi-Pyrénées diffèrent des résultats de la France. Au niveau national, la **CFDT** devance **FO**, la **CFTC** se place devant la **CFE-CGC**. Ces deux dernières obtiennent de meilleurs résultats au niveau national qu'en région tout comme la **CFDT** qui recueille 3 points de plus. La **CGT** occupe la première position en Midi-Pyrénées comme en France mais avec un score inférieur de 3 points. **FO** troisième au niveau national obtient 15,8 % des suffrages soit 2 points de moins qu'en région. L'**UNSA** réalise un meilleur score en France qu'en Midi-Pyrénées avec un différentiel de + 0,4

point. Pour **Solidaires**, le résultat est inversé. Ce syndicat recueille 1,5 point de plus en Région Midi-Pyrénées.



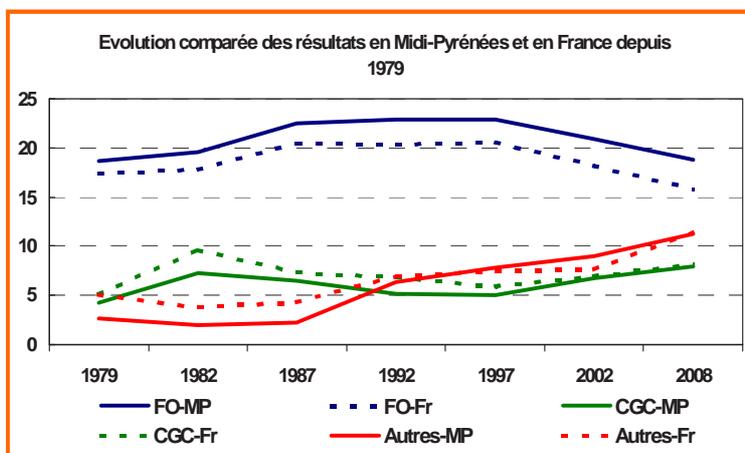
Depuis 1979, les évolutions des résultats sont contrastées selon les organisations syndicales. La

CGT a vu son influence diminuer en France comme en Midi-Pyrénées au cours de ces trente ans. On



constate un retournement au cours de cette dernière élection où elle regagne une partie de ses pertes et dépasse le score qu'elle avait obtenu en 1992. Les résultats de la CFDT, sont depuis 1987 moins favorables en région qu'au niveau national, l'écart entre les résultats nationaux et régionaux s'accroît : il passe de 0,4 point en 1987 à plus de 3 points en 2008. La représentativité de FO en Midi-Pyrénées dépasse celle que cette confédération obtient en France, la différence se situe entre 2 et 3 points depuis 1987.

A l'inverse, les influences de la CFTC et de la CFE-CGC sont moindres en Midi-Pyrénées qu'en France. Pour la première l'écart s'accroît alors qu'il se resserre pour la seconde. La place des "autres syndicats" devient de plus en plus importante au fil des années et en Midi-Pyrénées, leur influence est, depuis 1992 supérieure à celle relevée en France. Notons qu'en 2008, outre les cinq confédérations présumées représentatives au niveau national, seulement deux autres syndicats sont présents en Midi-Pyrénées alors qu'ils sont plus nombreux au niveau national.

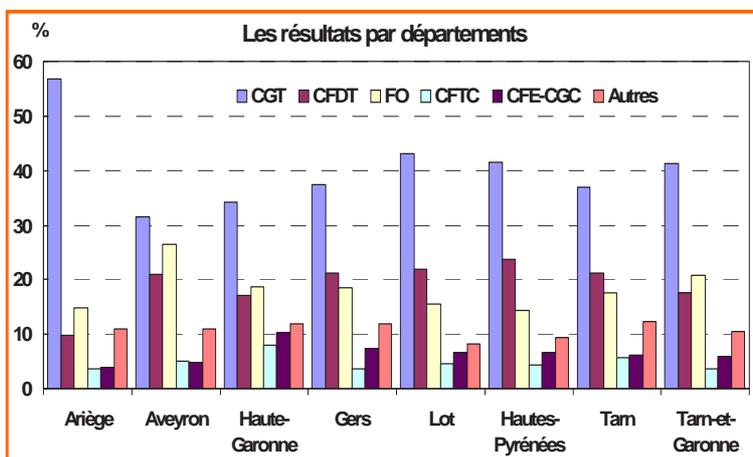


Les résultats départementaux

La CGT occupe la première position dans tous les départements de la région. Son score dépasse les 50 % en Ariège (56,7 %), il est supérieur à son score régional dans cinq départements. Le plus faible résultat se situe en Aveyron où, pour la première fois depuis 1979, elle dépasse les 30 % (31,6 %). Excepté dans le Lot où elle perd 1,8 point à 43,2 %, elle améliore ses résultats

dans tous les autres départements, elle gagne plus de 5 points en Tarn et Garonne et dans le Tarn.

FO qui obtient de moins bons résultats qu'en 2002 dans sept des huit départements de la région (hausse de + 0,3 point en Aveyron) occupe une seconde position dans quatre départements (Ariège, Aveyron, Haute-Garonne et Tarn et Garonne). La plus forte baisse est à relever en Tarn et Garonne (- 6 points).



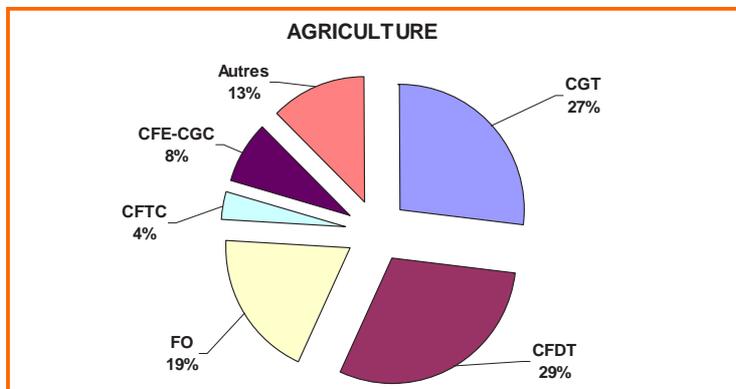
La CFDT occupe une seconde position dans les quatre autres départements de la région avec une perte d'influence dans les huit départements de la région.

La CFE-CGC et la CFTC obtiennent leur meilleur score en Haute-Garonne (respectivement 10,3 % et 8,0 %). La CFE-CGC est dépassée par l'UNSA et Solidaires en Ariège et Aveyron et par la seule UNSA en Tarn et Tarn et Garonne.

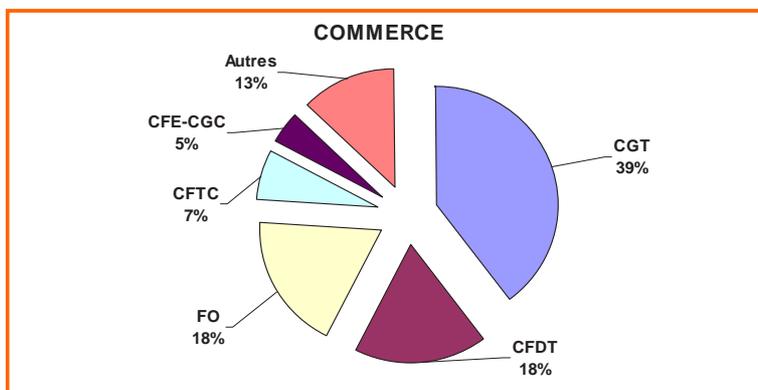
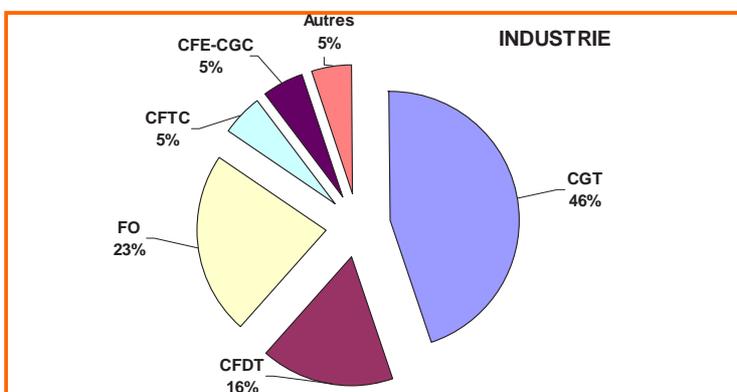
La **CFTC** recueille moins de voix que l'**UNSA** et **Solidaires** en Ariège, dans le Gers, les Hautes-Pyrénées, le Tarn et le Tarn et Garonne. L'**UNSA** obtient de meilleurs résultats que la **CFTC** en Aveyron et dans le Lot. La **CGC** se classe 4 fois quatrième, 2 fois cinquième et 2 fois septième, la **CFTC** 2 fois cinquième, 2 fois sixième et 4 fois septième, l'**UNSA** 4 fois quatrième et deux fois cinquième et sixième et **Solidaires** 2 fois cinquième, 4 fois sixième et 2 fois septième.

Les résultats par sections

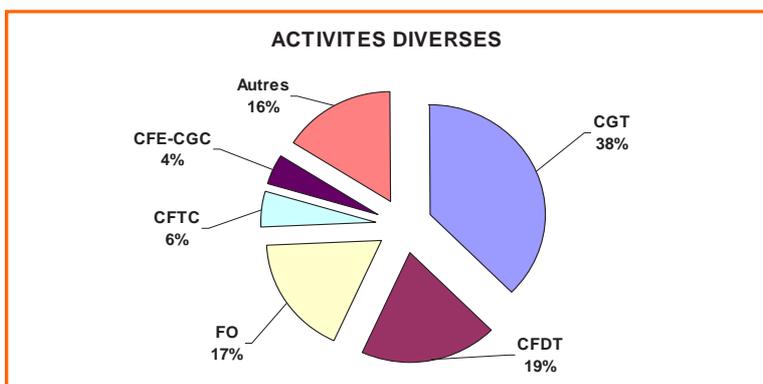
La **CFDT** demeure la première organisation dans la section “**agriculture**” malgré une perte de 5 points. Elle devance la **CGT** qui gagne 4 points et **FO** qui en perd 2. L'**UNSA** et **Solidaires** devancent la **CFTC**.



La section “**industrie**” est dominée par la **CGT** qui gagne 5 points devant **FO** qui en perd 1 et la **CFDT** qui en perd 4. C’est dans cette section où l'**UNSA** et **Solidaires** font leur plus mauvais score avec respectivement 4,0 % et 1,1 %.

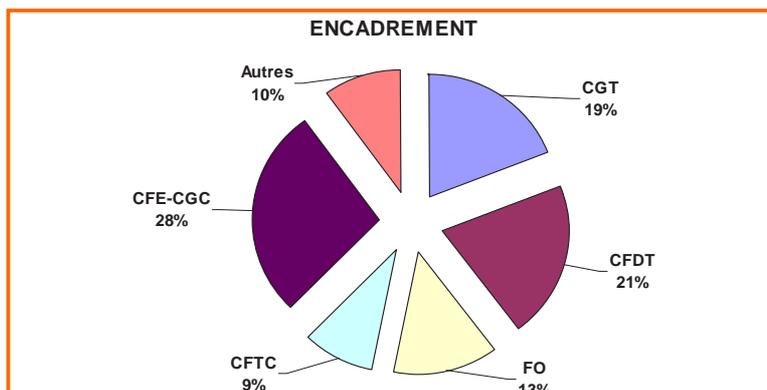


La **CGT** se situe en première organisation dans la section “**commerce**” avec un gain de 4 points et devance la **CFDT** et **FO** qui perdent respectivement – 3 et – 4 points. L'**UNSA** et **Solidaires** font jeu égal avec la **CFTC** à plus de 6 % et dépassent la **CFE-CGC**.

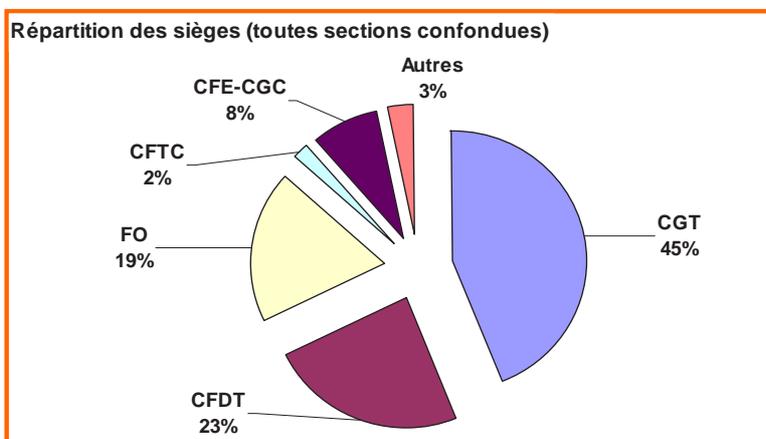


Dans la section “**activités diverses**”, la **CGT** (gain de 4 points) se place devant la **CFDT** et **FO** qui perdent respectivement 4 et 3 points. C’est dans cette section où **Solidaires** et l'**UNSA** font leur meilleur résultat avec respectivement 8,9 % et 7,3 % des voix.

Dans la section “ **encadrement** ”, la CFE-CGC reprend à la CFDT une première place perdue en 1997. Elle gagne 8 points contre une perte de 8 points à la CFDT. La CGT gagne 2 points et FO demeure stable. L’UNSA et Solidaires obtiennent des scores inférieurs à leur moyenne régionale, toutes sections confondues.



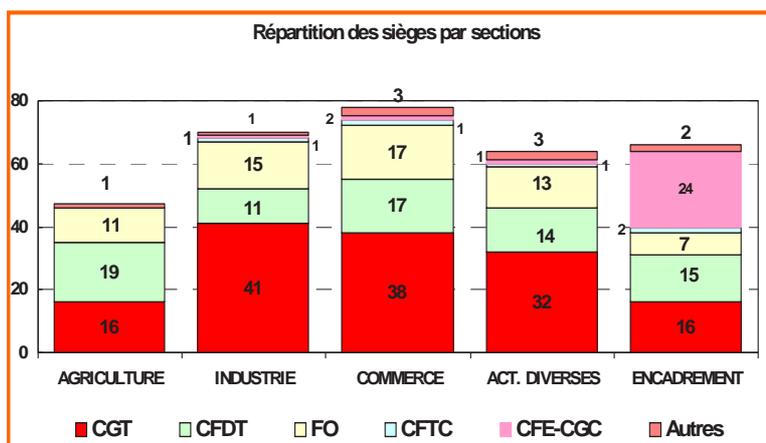
Les résultats par siège



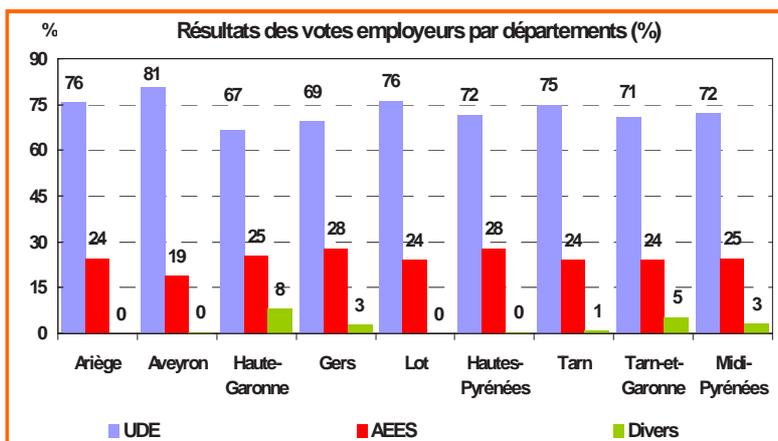
325 sièges étaient à pourvoir, la CGT en obtient 143, la CFDT 76, FO 63, la CFTC 6, la CFE-CGC 27, et l’UNSA et Solidaires 5 chacun.

La CGT recueille 41 sièges des 70 de la section “ industrie ”, la moitié des “ activités diverses ” et 38 sur 78 du “ commerce ”.

La CFDT obtient 19 des 47 sièges de “ l’agriculture ”. FO dispose de 17 sièges dans le commerce et de 15 dans l’industrie. La CFE-CGC bénéficie de 24 sièges sur 66 dans la section “ encadrement ”.

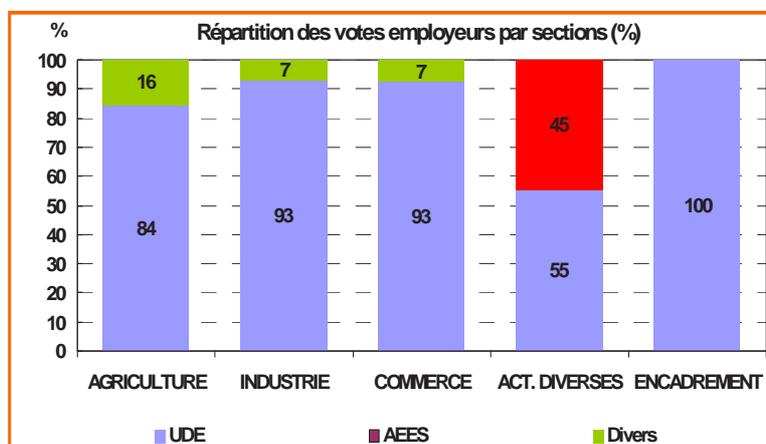


Le collègue employeur



La liste unitaire des employeurs **UDE**, regroupement autour du MEDEF, arrive largement en tête. Elle accroît son influence avec 72,1 % des votants contre 67,6 %, six ans auparavant au détriment des listes “ **divers** ” et du **CIDUNATI** (3,4 % contre 18,1 % en 2002).

Les listes des employeurs de l'économie sociale et solidaire, présente dans l'ensemble des départements recueillent près d'un quart des suffrages avec des scores variant de 19 à 28 % selon les départements. Dans les “ **activités diverses** ”, seule section où des listes sont présentes, elles obtiennent 45 % des voix.



ISSN : 1288-5193

Directeur de la publication : Hubert BOUCHET

Réalisation : Service Etudes Prospective Evaluation Statistiques : 05.67.73.63.59

Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Midi-Pyrénées

2, esplanade Compans Caffarelli - BP 98016 - 31080 TOULOUSE CEDEX

05.67.73.63.00 - Fax : 05.67.73.63.01

Crédit photo : Airbus